

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 22 mai 2023

Table des matières

.....	1
Table des matières	2
1. Appel.....	3
2. Assermentation de M. Pietro IZZO, prochain élu sur la liste des suppléants.	3
3. Approbation de l'ordre du jour	3
4. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Communal du 27.03.2023.....	3
5. Communications du Bureau.	3
6. Communications de la Municipalité ;	4
7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales	4
8. Préavis 07/2023 - Demande de crédit de CHF 720'000. -- TTC pour le remplacement partiel des collecteurs EU/EC au chemin des Grands Champ	5
9. Préavis 08/2023 - Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 32'000. -- TTC pour la Cybersécurité	5
10. Préavis 09/2023 - Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 30'000. -- TTC pour la réfection du chemin forestier du Grütli	6
11. Préavis 10/2023 - Demande de crédit de CHF 1'450'000. -- TTC pour l'amélioration structurelle des alpages communaux	6
12. Election de deux membres à la commission d'Urbanisme (remplacement M. S. Didier et M. Gil WEINMANN)	8
13. Divers et propositions individuelles	9
14. Annonce de préavis futurs	9
15. Annexes	10

1. Appel.

Le **Président**, M. **Christophe PATARIN** accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public en leur souhaitant la bienvenue, il salue également la présence de la presse M. **Didier SANDOZ**.

La **Secrétaire** procède à l'appel : 40 conseillers sont présents, 10 sont excusés et 1 est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le **Président** ouvre donc la séance.

2. Assermentation de M. Pietro IZZO, prochain élu sur la liste des suppléants.

Après lecture de la promesse légale M. **Pietro IZZO** devient membre du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour **est accepté à l'unanimité**, 1 abstention

4. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Communal du 27.03.2023.

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications ce soir, car aucune demande n'a été formulée par écrit auparavant. M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** mentionne que le rapport du RAT indiqué dans ce PV, sera présenté ce soir. La **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER** demande de modifier « le réservoir des 110 » en Sendys, les modifications seront apportées au PV.

Le Procès-verbal du 27.03.2023 **est adopté à la majorité**, 2 abstentions

5. Communications du Bureau.

Le **Président** annonce deux démissions de conseillers pour des raisons professionnelles : M^{mes} **Stéphanie SAHLI** et **Anne BERNINI**. Avec l'arrivée de M. **Pietro IZZO**, nous sommes 51 conseillers et sans suppléants. Le **Président** a échangé avec la Préfecture, des élections complémentaires seront prévues en fin d'année 2023, mais comme il y aura des élections fédérales au mois d'octobre, la Préfecture ne souhaite pas que les élections complémentaires se chevauchent. La date reste à fixer. Le **Président** demande à l'Assemblée de sensibiliser son entourage à ces futures élections complémentaires.

M. **François ESSELBORN** demande s'il est possible de baisser le nombre de conseillers communaux et quelle en serait la procédure ? Le **Président** indique qu'il faut, pour ceci, changer le règlement du Conseil Communal. Soit avec une motion, soit un postulat qui serait à adresser en

Municipalité, qui soumettra un préavis pour modifier le nombre de conseillers. Après acceptation du préavis, cette demande sera envoyée aux autorités Cantonales.

6. Communications de la Municipalité ;

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER** qui s'excuse de porter le masque, mais étant proche de personne Covid-19 elle préfère protéger l'Assemblée. La Municipalité a entendu les dernières demandes lors du Conseil Communal du 27.03.2023. Les préavis renvoyés en Municipalité ne sont pas re-présentés ce soir. La Municipalité a demandé une offre CECB+. Concernant le chauffage à distance, la Municipalité a entendu le souhait du Conseil de ne plus présenter de crédit d'étude et s'est réorganisée, M. **Nicolas RAY** donnera de plus amples informations. L'Info Arzier-Le Muids sortira avant le conseil du mois de juin, neuf inscriptions pour les fenêtres de l'été, elle réitère la demande d'inscription sur cette dernière semaine pour ceux et celles qui seraient intéressées.

M. **Nicolas RAY** rebondit sur les propos de M^{me} la **Syndique** et précise que la Municipalité a décidé que tous les projets qui concernent la consommation et la production d'énergie, de chaleur et d'électricité seront confiés au dicastère du développement durable. En juin sera présenté un préavis pour l'achat d'une chaudière à plaquette pour le CAD.

Le taux de remplissage du réfectoire est quasiment plein pour la rentrée d'août. Si dans vos connaissances vous avez des personnes qui n'ont pas encore reçu les contrats pour les UAPE, on leur conseille vivement de s'inscrire également au réfectoire, pour s'assurer d'une place d'un côté ou de l'autre avant la rentrée.

M. **Christian DUGON** souligne le travail des contenus des préavis de ce soir, fait par les infrastructures et le service forestiers et il remercie la qualité du travail.

M. **Denis BERGER** est délégué d'une association nommée « le carré ». Fondée en 1995, elle a pour but de faciliter le déplacement des animaux destinés à la boucherie. L'idée est de créer un abattoir régional suite à la fermeture de l'abattoir de Nyon. Cette association compte 340 actionnaires, pour les 2/3 des communes et des investisseurs privés et 1/3 les paysans, agriculteurs et éleveurs. Actuellement ils utilisent l'abattoir de Rolle, qui n'est plus aux normes. La volonté de retrouver un abattage respectueux des animaux est importante. Pour ceci un nouveau projet, avec un nouveau bâtiment, un nouveau site à Montherod et un service vétérinaire adapté pour la somme de 4 millions est budgété. Il y a eu 183 oppositions dont 180 déjà levée car copier-coller d'un tout ménage.

M. **Yann MUFFAT** proposera un nouveau préavis pour le changement de la chaudière.

7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales

APEC : Le rapporteur M. **Philippe ESSEIVA** en annexe 1

AISGE : La déléguée M^{me} **Françoise ESSEIVA** en annexe 2

Conseil Régional : le délégué M. **Frédéric GUILLOUD** aucune communication

RAT : La déléguée M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** annexe 3

SDIS et ORPC : Le délégué M. **François ESSELBORN** annexe 4

8. Préavis 07/2023 - Demande de crédit de CHF 720'000. -- TTC pour le remplacement partiel des collecteurs EU/EC au chemin des Grands Champ

Le **Président** donne la parole à M. **Christian DUGON**. Il précise que les séparatifs dans la Commune vont de bon train et ce préavis est en continuité de ces aménagements.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Christian BRÜGGER**. La commission recommande d'accepter ce préavis 07/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Ruggiero RUSSO**. La commission recommande d'approuver le préavis 07/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée. Aucune question

Le préavis 07/2023 est accepté à l'unanimité

9. Préavis 08/2023 - Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 32'000. -- TTC pour la Cybersécurité

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Nicolas RAY** indique que le conseil avait voté un audit sur la sécurité informatique, un nouveau dossier, marqué confidentiel en rouge, comporte l'analyse des cyber risques. La 2^{ème} étape étant d'obtenir le label Cyber-safe et pour ceci il faut corriger les points critiques cités dans le rapport. Les points les plus importants et risqués ont déjà été traités, mais il faut éviter de mettre en danger le budget informatique demandé en 2023, la Municipalité préfère donc demander un budget supplémentaire. Le label sera valable pendant deux ans

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission propose d'accepter le préavis 08/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **François ESSELBORN**. La commission propose d'accepter le préavis 08/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Ivané OHANESSIAN** demande si l'obtention du label garantit que jamais il n'y aura de cyber attaque ? M. **Nicolas RAY** précise que non, ceci ne garantit pas que nous ne soyons jamais attaqués. Mais la Commune a atteint une maturité et elle a tout mis en œuvre pour éviter que ce cas arrive, jugé et reconnu par les professionnels, elle pourra obtenir le Label.

M. **François ESSELBORN** demande si le label sera reconduit après les deux ans ? M. **Nicolas RAY** précise qu'il n'a aucune obligation, si on le souhaite oui sinon ça se stoppe.

Le préavis n°8/2023 est accepté à l'unanimité

10. Préavis 09/2023 - Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 30'000. -- TTC pour la réfection du chemin forestier du Grütli

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Christian DUGON** indique que l'amendement proposé par la commission des finances ne pose aucun problème pour la Municipalité.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Pascal VOUTAT**. La commission recommande d'accepter ce préavis 09/2023

Amendement proposé par la commission des finances :

Compte tenu que le budget présenté découle d'offres récentes et réactualisées et que les travaux ne semblent pas réserver de grosses surprises, nous estimons que le montant des divers, imprévus et arrondi est trop élevé. En effet ce montant représente plus de 15% du montant devisé. Nous proposons de baisser le montant des divers, imprévus et arrondi de CHF 5'000.-. Il serait alors de CHF 7'272.91 (TTC) ce qui représenterait encore 9.3% du montant total. Le crédit complémentaire demandé serait alors de CHF 25'000.-

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M^{me} **Françoise ESSEIVA**. La commission recommande d'approuver le préavis 09/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée. Aucune question.

L'amendement est soumis au vote :

L'amendement **est accepté à l'unanimité**, 2 abstentions

Le préavis tel qu'amendé est soumis au vote :

Le préavis 09/2023 **est accepté tel qu'amendé à l'unanimité**

11. Préavis 10/2023 - Demande de crédit de CHF 1'450'000. -- TTC pour l'amélioration structurelle des alpages communaux

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Christian DUGON** précise qu'en 2007, la Commune avait mandaté Montanum afin de réaliser un plan de gestion intégré pour plusieurs projets d'aménagements jusqu'en 2009. Durant l'année 2021, la Commune a contacté le bureau Montano Sarl afin de continuer les aménagements dans la région. Le manque d'eau chronique et la nécessité de remplacer la toiture de certain chalet ont donné le départ à cette nouvelle démarche. En 2022 une démarche auprès du Canton pour obtenir des subventions a été menée et le 17 août, les experts fédéraux et cantonaux, ainsi que la DGE ont rédigé une expertise fédérale sur place. Ceci a permis d'ouvrir de nombreuses discussions.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Flavio BOSCARDIN**. La commission recommande d'approuver le préavis 10/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Geneviève LEJEUNE**. La commission recommande d'approuver le préavis 10/2023.

M. **Frédéric BOY** demande comment vont être gérés les problèmes de renchérissement et les coûts ? M. **Christian DUGON** répond que ce projet est échelonné sur cinq ans, 1^{ère} étape estimée à 33'000 CHF, avec l'aménagement de l'Arzière et chaque année sera attribuée une somme au futur financement des projets.

Les grandes étapes sont énoncées :

2024-2025 : 1^{ère} étape aménagement de l'Arzière et de la Grand'Enne

2026-2027 ; 2^{ème} étape Aménagement au Creux du Croue et des Bioles

2028-2029 : 3^{ème} étape aménagement du Vermeilley et de son restaurant

M. **Christian DUGON** explique qu'après chaque étape si la situation empire, des préavis complémentaires seront présentés au Conseil.

M. **Frédéric BOY** demande combien nous rapporte ces alpages ? M. **Nicolas RAY** précise que le montant est dans les Comptes 2022, ils nous rapportent 37'000 CHF soit la première dépense de la 1^{ère} étape de ce préavis.

M. **Frédéric BOY** précise que sont essentiellement les vaches qui utilisent nos alpages, comment le lait est-il utilisé, qu'elles sont les produits dérivés du lait ? M. **Olivier BADAN** répond que sur les pâturages, les vaches sont utilisées essentiellement pour leur lait, traite 2x par jour, lait mis en tank et pris par les laiteries réunies de Genève, rien d'autre n'est fait.

M. **Philippe ESSEIVA** réagit sur les agriculteurs qui tiennent les alpages communaux, mais il y a une production locale et sur les alpages ne s'y fait pas que du lait mais de l'élevage de vache et de veau, que nous retrouverons certainement dans nos assiettes. Avec une chaîne alimentaire locale.

M. **Nicolas VOUT** trouve une faute de frappe dans le préavis, plan d'investissement point 8, il manque une date : « échelonné entre 2023 et 2027 ». Il demande si une somme est déjà dépensée sur les 950'000 CHF ? Rien n'est dépensé jusqu'à présent. Le Chalet du Vermeilley sera le dernier réhabilité, est-ce que le restaurant restera ouvert ou devons-nous attendre 2028 ? Réponse : le restaurant restera ouvert comme à son habitude uniquement l'hiver.

M. **Frédéric BOY** revient sur l'intervention de M. **Olivier BADAN** et comprend qu'il y a une pérennité d'exploitation économiquement suffisante. Est-ce une volonté de préserver le patrimoine ? Chose qui est satisfaisante afin de pouvoir profiter de ces alpages pour des activités sportives. M. **Christian DUGON** précise qu'il est question de pérenniser la nature, amener autant d'eau par camion n'est pas économique, il faut réussir à être équitable. La commune est tenue d'alimenter en eau les troupeaux, il faut trouver une solution écologique et économique.

M. **Matthieu RUCHAT** possède des alpages sur Arzier-Le Muids, il a vu cette année, que pour encadrer leurs animaux, avec cette situation c'était compliqué avec la sécheresse. Ce préavis est le bienvenu ! L'entretien des pâturages est difficile avec le manque d'eau, car pour exemple, dans un de ses pâturages, la citerne est en bas, les vaches font plusieurs petits trajets pour s'abreuver, remontent et redescendent. L'entretien complet des pâturages est délicat, car mal desservi en eau.

La **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER** précise que le côté nature et préservation de nos pâturages est une chose, mais si les amodiataires, nos agriculteurs ne peuvent pas utiliser les pâturages, c'est la fin pour eux ! L'utilisation de nos pâturages communaux est importante et il

ne faudrait pas que les agriculteurs aient besoin de mettre leurs animaux dans un alpage autre que sur notre commune.

M. **Nicolas VOUT** a bien entendu les remarques de M. **Olivier BADAN** et de M. **Frédéric GUILLOUD**, mais il pense aux plus jeunes agriculteurs (Rires). On a la chance d'avoir de jeunes agriculteurs sur la commune et ils doivent être encouragés à continuer ce métier.

M. **Didier HERMANN** précise qu'il y a 73% de subvention de la Confédération et du Canton donc la dépense pour la commune est de moins de CHF 400'000.

M^{me} **Natacha RUFFET** demande si la Municipalité envisage d'installer des panneaux photovoltaïques sur les alpages du bas d'ici 2028 ? M. **Christian DUGON** précise que oui certainement, mais avec une augmentation des loyers. M. **Nicolas RAY** précise que sur la dernière législature, la toiture du Croue avait été refaite avec des essais de panneaux photovoltaïques. Le début de ces installations est sur les chalets du haut, car au vue de la quantité de neige, c'est plus compliqué à gérer. Le matériel utiliser sur les chalets du haut, sera plus facile à adapter sur les chalets du bas.

M. **Valentin FASEL** ajoute qu'au-delà de la rentabilité de ce projet, ceci améliorera l'exploitation de l'herbe sur les alpages. Un alpage bien pâturé, amènera des chemins de randonnées praticables et agréables.

M. **Frédéric BOY** précise que la rentabilité de 37'000 CHF de revenu annuel, c'est 9% de rendement et pour la planète c'est génial !

M. **Christophe ROSSIER** explique que ce projet est pour lui, une valeur patrimonial et lui tient à cœur de défendre nos alpages. Il recommande de soutenir ce projet.

Nous passons au vote.

Le préavis 10/2023 est accepté à l'unanimité
--

12. Election de deux membres à la commission d'Urbanisme (remplacement M. S. Didier et M. Gil WEINMANN)

Le **Président** demande s'il y a des candidats. M. **François ESSELBORN** et M. **Inal UYGUR** se portent candidat.

Ils sont élus par acclamation

13. Divers et propositions individuelles

M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** présentation du RAT en annexe 5.

Suite à cette intervention, M. **Pascal VOUTAT** pense que les conseillers communaux sont des délégués de la commune auprès des associations intercommunales et non l'inverse. Il pense que cette intervention sur le RAT en tant que conseillère élue de la part de M^{me} **NYDEGGER** ne doit pas être une opportunité pour faire la promotion d'une activité professionnelle.

M. **Patrick PLE** demande s'il est envisagé un budget pour l'aménagement de la place de jeux d'Arzier à l'école ? Par rapport aux autres communes cette place de jeux fait mauvaise mine. M. **Denis BERGER** explique que cette demande est en cours, la table de ping-pong avait déjà été retirée, car dangereuse et un préavis arrivera prochainement. M. **Geneviève LEJEUNE** signale qu'elle habite devant cette place de jeux, il y a souvent des chiens et elle comprend que les parents ne veulent pas que leurs enfants jouent dans les crottes. Il faut l'aménager, mais il faut aussi sensibiliser les parents pour que les enfants ne détruisent pas tout et surtout les barrières. Il faudrait remettre dans le journal une information à ce sujet. M. **Denis BERGER** indique que les portails sont souvent cassés et il y a eu, à plusieurs reprises, des incivilités.

M. **Ivané OHANESSIAN** trouve qu'il y a une prolifération de tondeuse robotisée et les gazons sont tondus au millimètre près ! Mais elles tuent la biodiversité et il demande un règlement avec une interdiction de tondre jusqu'à fin mai. M^{me} **Louise SCHWEIZER** ne pense pas que ceci soit réalisable. Il y a des modifications des espaces verts qui sont mis en prairie, afin de garder une bonne biodiversité. M. **Philippe ESSEIVA** trouve que les tondeuses doivent avoir un responsable et ce sont les citoyens. Il retrouve ce manque de civilité quand il vide ses déchets de lapins à la décharge. Il trouve que les citoyens ne trient pas assez les déchets et trouve souvent du plastique sur la place de compostage. M. **Denis BERGER** précise que le journal de la commune a soulevé ce problème de tri. Les microfibres plastiques retrouvées après le broyage sont énorme et ceci est dû au fait de mal trier dans la partie compostable.

14. Annonce de préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** indique pour le Conseil du 19.06.2023 les préavis suivants :

- Rapport de gestion 2022 et les comptes 2022
- Demande de crédit pour la mise en conformité du réservoir des Sendys et la sécurisation des captages
- Demande de crédit pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal
- Demande de crédit pour la création d'une place de jeux et d'une zone de rencontre

Le **Président** clôt la séance à 21h55 en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

15. Annexes

La séance est levée à 22h15

Le Président
Christophe PATARIN



La Secrétaire
Valérie ZEENDER



Rapport des délégués de l'APEC

Annexe 1

L'assemblée de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) s'est tenue le 11 mai 2023 à Burtigny.

- Le préavis n° 10 relatif aux comptes a été accepté.
- Rapport de gestion également accepté.
 - o Une seule question : pourquoi le volume d'eau traité a diminué alors que la quantité de déchet récupéré a augmenté ?
 - o Réponse : l'année dernière a été très sèche et la quantité d'eau qui provient des réseaux qui ne sont pas en séparatifs ont fortement diminué, par contre les eaux usées proprement-dit n'ont pas diminué et celle-ci transporte de plus en plus de déchets, notamment des lingettes qui devraient être éliminées avec les ordures ménagères et non dans les égouts.
- Ensuite, le président du conseil intercommunal, T. Genoud et le vice-président, D. Richard ont été réélus.
- Nomination de deux membres de la commission de gestion en remplacement de Mm Christian Gander et Dominique Gafner.
- Communication du Codir :
 - o Nouvelle STEP : six oppositions ont été déposées, 2 ont pu être levées, dont celle de la municipalité de Luins
 - o Le préavis pour la nouvelle STEP a été accepté par le législatif de Gland

Annonce de préavis à venir : Nouveaux collecteurs entre St.Cergue et Givrins et entre La Cézille et Begnins. Ces deux préavis seront considérables en raison de leur complexité due aux sites traversés.

- Annonce de la révision des statuts de L'APEC. Il faut entre autres revoir le plafond d'endettement.
- Le cout est estimé à 1100.- frs par équivalent habitant.
- Ces statuts devront être approuvés par chaque législatif des communes membres.

Philippe Esseiva

Rapport des déléguées à l'AISGE.

La séance ordinaire du Conseil Intercommunal de l'AISGE
s'est réunie le mercredi 26 avril 2023 à St Cergue.

Deux nouveaux membres ont été assermentés :

M. Christophe Habisreutinger de Trélex et
Mme Sylvie Bolay de Genolier.

M. Cédric Marzer cède sa place au CODIR à M. Pierre Hoffman.

- **Préavis 1/2023 relatif aux comptes et son rapport de gestion,**
Préavis accepté à l'unanimité
- **Préavis 2/2023 a été retiré de l'ordre du jour,**
- **Préavis 3/2023 relatif à l'accueil de jour :**
M. Marzer explique que les comptes reflètent une augmentation des heures de garde sur les charges et les revenus.
Préavis accepté à l'unanimité
- **Préavis 4/2023 relatif à l'intention d'achat de locaux destinés à accueillir une UAPE et un restaurant scolaire à Givrins pour un montant maximum de 1'200'000 CHF**
Mme Zellweger qu'il s'agit d'un préavis d'intention d'achat. Le préavis complet sera proposé ultérieurement et ne dépassera pas la somme estimée avec une marge favorable.
Préavis accepté à l'unanimité
- **Préavis 5/2023 concernant une demande de crédit de CHF 71'000.- TTC destiné à financer la création d'une salle de vie pour les trotteurs et d'une salle de pause pour le**

personnel à la nurserie-garderie(crèche) les Petits Ecureuils à St Cergue

M. Philippe Depierre indique qu'il y a l'opportunité d'agrandir la crèche des Petits Ecureuils de 7 places supplémentaires, faisant passer les places d'accueil de 22 à 29, mais également d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs. Il y aura une aide au démarrage de la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants) de 74'500 CHF qui sera échelonné sur 3 ans.

Préavis accepté à l'unanimité.

Des informations concernant le complexe scolaire le BIX sont données par M : Marzer :

En septembre dernier, le TF avait rejeté les recours des opposants à la construction du collège du BIX, mais que lors de relancer les travaux, ils se sont aperçus que celui-ci était déjà trop petit selon l'analyse Migrogis. L'augmentation de prix du fait des problèmes de construction est connue et le temps d'analyse de variantes possibles pour la construction, soit BIX 1 et son extension BIX 2, mais déjà trop petite.

Après 6 mois de travail et après consultation des Municipalités, la décision officielle est de maintenir la construction du BIX 1 et trouver un terrain proche du BIX 1 pour l'UAPE et les aménagements extérieurs. Notre commune souhaite également que l'AISGE reprenne en charge cette construction pour établir au mieux les besoins scolaires. Pour rappel, le BIX 1 est destiné aux 5-6P avec UAPE, dimensionné pour accepter la moitié des élèves.

Une séance extraordinaire aura lieu le 28 juin à Trélex.

Françoise Esseiva

Conseil intercommunal du Réseau des Toblerones Duillier, le 5 avril 2023

Pour la commune d'Arzier-Le Muids, Gwendoline Nydegger était présente. Nicolas Ray était excusé.

Communication du comité de direction :

Le comité de direction présente quelques éléments importants du rapport de gestion et des finances.

Le RAT va bien financièrement. Le volume de gestion global oscille autour des 31.6 millions CHF. *« Les comptes 2022 relatifs à l'administration du RAT se soldent par un excédent de recettes de CHF 6'706.—. Ce montant restera dans le capital du RAT. Les comptes 2022 relatifs à l'AFJ se soldent par un excédent de recettes de CHF 9'243.—. Ce montant restera dans le capital de l'AFJ. »*

2'233'454 heures d'accueil sont facturées à l'année.

Accueillantes en milieu familial (AFJ) : 103 accueillantes et accueillants, ce qui représente 705 places d'accueil (6,84 enfants par accueillante), ce qui représente le tiers des places d'accueil du réseau.

Accueil familial de jour répond à un besoin sociétal : concilier vie familiale et professionnelle.

De ce fait des nouvelles structures préscolaire ont ouvert ou ouvrent prochainement :

- Be'Happy à Gland en décembre 2022 (44 places)
- Le Colibri Borgeaud – Gland le 3 avril 2023 (88 places)
- Do Ré Miel 2 à Vich en automne 2023 (44 places)

Les structures qui ouvrent concernent toutes le préscolaire. Il va falloir réfléchir à la construction d'UAPE.

Au niveau informatique, des améliorations devront être apportée au portail kibé, notamment pour améliorer le contrôle des revenus annuels, et la gestion des documents récoltés. Ces améliorations permettront des économies de temps et d'argent.

Information du secrétaire général du RAT :

Les parents du RAT payent plus que les parents des réseaux voisins pour l'accueil de leur enfant. Ceci est dû au fait que la plupart des parents sont taxés au tarif maximum. (Tarif maximum dès 175'000.- de revenu cumulé entre les 2 partenaires)

Les communes du RAT font parties des communes qui payent le moins pour l'accueil de jour, du fait que la majorité des parents sont taxés au maximum.

Préavis 01/23, rapport de gestion et des finances

Questionnement des écrans chez les AMF : Y aura-t-il un cadre ?

Les accueillantes ont des formations autour des écrans afin que les enfants n'y soient pas trop exposés. Dans le concept pédagogique, un cadre sera défini. Mais il ne pourra pas y avoir de contrôle chez les AMF. Le concept pédagogique n'est pas une compétence du comité de direction.

Questionnement pour faciliter les démarches d'inscriptions, car il y a une vingtaine de pages à imprimer. Ceci est lié à Kibé, et des améliorations qui seront apportées à cet outil, afin d'informatiser au maximum les documents. Ces améliorations sont en cours. Chaque année, le réseau doit recalculer le revenu des parents pour la facturation.

Le Préavis est accepté à la majorité moins une abstention.

Vous pouvez consulter ce préavis sur le site du Réseau des Toblerones.

<https://www.reseautoblerones.ch/>

Rapport du délégué du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids auprès des Associations Intercommunales suivantes :

En ce qui concerne l' :

Association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle

Votre délégué a participé le :

4 avril 2023 à une réunion de la Commission de Gestion et Finance durant laquelle ont été débattus : les préavis 9/2023 « Remplacement du véhicule Z 103 (véhicule de chef d'intervention) » et 10/2023 « Comptes 2022 » qu'elle a recommandé d'approuver.

25 avril 2023 au Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle durant lequel, entre autres choses, les préavis 9/2023 « Remplacement du véhicule Z 103 (véhicule de chef d'intervention) » et 10/2023 « Comptes 2022 » ont été approuvés ainsi que diverses nominations.

Le rapport d'activités 2022 ainsi que le Procès-Verbal de la séance du 25 avril 2023 sont disponibles dans l'Extranet communal sous la rubrique correspondante.

Association intercommunale de l'ORPCi du District de Nyon

29 mars 2023 Séance du Conseil Intercommunal.

L'ordre du jour prévoyait entre autres choses :

L'approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022, l'approbation du préavis No 8 2021-2026 : « Comptes 2022 », ainsi que diverses nominations et élections. Toutes les propositions ont été acceptées.

Les « Comptes 2022 » et le Procès-Verbal de la séance du 29 mars 2023 sont disponibles dans l'Extranet communal sous la rubrique correspondante.

26 avril 2023 Rapport d'activités 2022 de l'ORPCi District de Nyon.

Le rapport d'activité est également disponible dans l'Extranet communal sous la rubrique correspondante.

Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

Document écrit par Gwendoline Nydegger, mai 2023

Missions :

Le RAT a la mission de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants. Cette loi a pour objectif d'augmenter les places de garde dans la région et de permettre, notamment, de conjuguer la responsabilité éducative des parents avec leur insertion dans l'activité professionnelle, tout en garantissant la qualité de l'accueil de jour, ainsi que son accessibilité financière et géographique.

Le RAT élabore les conditions d'accueil, les priorités d'accès ainsi que la politique tarifaire pour l'ensemble du réseau tout en maintenant les compétences et connaissances actives dans chaque structure affiliée et en préservant le projet pédagogique et les spécificités propres à chaque entité. Le RAT assure un rôle de coordinateur entre les structures affiliées.

L'administration du RAT gère également la structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour pour toutes les communes du réseau.¹

Loi sur l'accueil de jour² :

Celle-ci définit la mission de l'accueil de jour des enfants :

Art. 3a Missions des structures d'accueil collectif :

Outre la garde des enfants, les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire poursuivent notamment les missions suivantes :

- a) éducative dans le respect de la responsabilité première des parents, par le soutien du développement physique, affectif et social des enfants, dans un cadre favorisant un accueil de qualité et selon un projet pédagogique adaptés à leur âge et à leurs besoins ;*
- b) sociale et préventive, en favorisant l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants.*

La loi indique également ceci à l'article 32, parlant des conséquences de la reconnaissance d'un réseau :

Les réseaux reconnus au sens de l'article 31 bénéficient des subventions versées par la Fondation. Celle-ci en fixe le montant.

La Fondation dont il est fait mention est la « FAJE ». Cette dernière verse des subventions pour la masse salariale du personnel éducatif à hauteur d'environ 30% (32% pour 2023). De plus, lors de l'ouverture d'une nouvelle structure, la Fondation peut verser une aide au démarrage.

¹ <https://www.reseautoblerones.ch/le-reseau>, mission du RAT consulté le 13 mars 2023.

² <https://www.reseautoblerones.ch/organisation>, le pdf de la loi se trouve sous « documents officiels du RAT »

Si la commune ne fait pas partie d'un réseau, il ne peut pas y avoir de subventionnement pour les structures d'accueil de jour établies sur son territoire.

Liens RAT et AISGE :

Le portail Kibé, qui permet aux parents de demander une place d'accueil est géré par le RAT. Les directrices du préscolaire et du parascolaire vont ensuite sur le portail et contactent les parents des communes de l'AISGE.

La facturation aux parents est faite par le RAT. L'AISGE doit transmettre aux RAT s'il y a eu dépannages ou une suspension de contrat. C'est le RAT qui a la charge de contrôler les documents administratifs fournis par les parents, afin d'établir le montant des frais de garde.

La commune et le RAT :

La participation de chaque commune du RAT aux charges de l'administration du RAT est limitée à 12.50 CHF par habitants.

La répartition des charges (charges totales de l'accueil après déduction de la subvention FAJE) entre les parents et les communes est de 60% à charge des parents et 40% maximum à charge des communes. A savoir que les communes participent aux charges d'accueil de leurs propres enfants, proportionnellement aux heures consommées et en fonction de la capacité financière des parents.³

Défis futurs du RAT :

Le territoire du réseau manque de place d'accueil pour les enfants. Il faut donc créer des nouvelles places, et pour se faire, soit restaurer d'anciens locaux, soit en construire de nouveaux. S'il y a plus de places d'accueil, il y a plus de familles à facturer et donc plus de charges administratives pour le RAT.

Le RAT doit également gérer l'accueil familial de jour (AFJ). Les personnes employées dans cette fonction sont payées à l'heure d'accueil par enfant. De ce fait, chaque mois, un décompte doit être fait par les employés du RAT pour payer correctement les AFJ, et facturer juste les familles. Cela engendre un coût. Toutefois, la présence des AFJ est primordiale afin de compléter l'offre en matière d'accueil de jour. Le RAT a conscience de cette charge administrative et réfléchis a une solution pour faciliter le traitement de ces données.

³ Budget 2023 RAT, disponible sur le site du RAT : <https://www.reseautoblerones.ch/organisation>

Evolution de la société :

Nous sommes en 2023. Il n'y plus des rôles attribués en fonction de notre sexe, comme cela a pu l'être dans le passé. De ce fait, ce n'est plus à l'homme d'assurer seul le revenu financier de la famille, et ce n'est plus à la femme d'élever les enfants. Ces rôles sont partagés, hommes et femmes peuvent avoir une carrière professionnelle, et avoir une famille. L'accueil de jour permet aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les structures d'accueil ne font pas « que du gardiennage » (voir mission des structures d'accueil collectif dans la loi de l'accueil de jour), mais sont de réelles partenaires pour les familles. Le personnel encadrant est formé au développement des enfants et suit régulièrement des formations continues afin d'être informé des nouvelles découvertes pédagogique et développementale (physique et neurologique). De plus, les structures d'accueil sont des entreprises formatrices, en formant les futurs ASE (CFC d'Assistant socio-éducatif) et les futurs EDE (éducateurs de l'enfance, niveau tertiaire ES ou HES). Lors de la maladie d'un collaborateur, les structures d'accueil remplacent cette personne. Ceci garanti aux familles le fait que l'enfant pourra être accueilli dans de bonnes conditions. L'absence d'un collaborateur coûte cher, car il y a l'obligation de remplacer cette personne afin de répondre aux normes d'accueil fixées par l'OAJE (office de l'accueil de jour des enfants). Toutefois, c'est dans le droit du collaborateur d'avoir des vacances et l'accès à des formations, et il peut lui arriver de tomber malade comme tout être humain.

Pour conclure, oui, l'accueil de jour des enfants coûte cher. Mais cela ne vaut-il pas la peine d'investir pour les futurs citoyens de notre commune et de notre pays ? Car demain, ce sont eux qui seront à notre place et prendront des décisions pour la vie de notre commune, de notre canton et de notre pays.